« Présentation du projet de la nouvelle image »

Présentation du maire suppléant, M. Jean-Simon Levert
Dans le cadre de la rencontre d'information du 23 février 2019

Chers citoyennes et citoyens, bonjour.

C'est avec fierté que le conseil municipal de Saint-Faustin-Lac-Carré a annoncé en janvier dernier un projet novateur et ambitieux, celui de doter la municipalité d'une nouvelle image de marque.

Avant de vous parler du projet de changement de l'image et du nom, j'aimerais vous parler de l'origine de ce projet.

C'est dans le cadre d'une très longue réflexion amorcée en 2015 au sujet de l'avenir de notre municipalité que cette idée a repris naissance. En effet, le conseil municipal, accompagné de citoyens, de commerçants, d'entrepreneurs et d'experts, soit la firme Urbacom consultants, a mené une démarche dans le but de développer le plein potentiel social, économique, et environnemental de son territoire. On appelle cette démarche basée sur le long terme, une Vision stratégique.

Cette vision permet d'imaginer le futur de notre Municipalité. Deux niveaux de gestes peuvent être posés par une municipalité pour satisfaire nos ambitions : des gestes concrets tels que le maintien d'infrastructures de qualité, et des gestes relatifs à son image, par exemple un nom évocateur et des interventions de mise en marché.

Au cours des dernières années, nous avons investi temps et argent à développer des activités et maintenir des actifs servant principalement nos citoyens. Par exemple, la politique familiale et la démarche Municipalité amie des aînés (qu'on appelle aussi MADA) amorcée en 2015 qui ont permis d'améliorer la qualité de vie des aînés et des familles de notre communauté. Plusieurs investissements ont déjà été réalisés et d'autres sont à venir afin de poursuivre l'amélioration des conditions de vie de toute la communauté.

Or, l'expérience nous a démontré que l'amélioration de la qualité de vie de nos citoyens, qui demeure par ailleurs une priorité de tous les jours, n'est pas suffisante pour augmenter le potentiel de développement de notre municipalité. Nous devons poser des gestes significatifs visant à stimuler, orienter, promouvoir et développer tout le potentiel économique de notre territoire. Pour y arriver, nous devons prendre les moyens pour augmenter le volume d'investissements au niveau touristique, commercial et industriel.

Par conséquent, dans le but d'assurer le pouvoir d'attraction de la Municipalité et de stimuler son développement économique, l'une des premières recommandations découlant de la Vision stratégique consiste à donner à la municipalité une image forte.

Nous avons des plans pour accroître le développement économique et la cote de popularité de la Municipalité et le changement de nom et de l'image en font partie. En gros, il faut qu'on devienne plus attractif auprès des gens d'affaires, auprès des villégiateurs, auprès des développeurs et auprès de futurs citoyens.

Voilà donc la réponse à la question « Pourquoi changer le nom de la municipalité? »

Maintenant, j'aimerais apporter des réponses à d'autres questions, qui, j'en suis persuadé, ont fait l'objet de discussions depuis l'annonce de ce grand projet.

- Tout d'abord : Pourquoi le nom « Municipalité de Mont-Blanc »?
- Ensuite : Quels sont les investissements pour ce projet?
- Suivi de : Quel est l'échéancier du projet?
- Et finalement : Comment les citoyens peuvent-ils se prononcer officiellement sur le projet?

1) Pourquoi le nom de Municipalité de Mont-Blanc?

Plusieurs municipalités utilisent le nom d'un élément marquant de leur territoire, que ce soit un lac, une montagne ou une rivière, pour nommer leur municipalité. La valeur symbolique de cet élément suscite l'imaginaire et la fierté des citoyens. Ici, nous avons la chance d'avoir une magnifique montagne sur notre territoire. Cette montagne est un élément de notre patrimoine naturel. C'est un emblème reconnu partout dans la région. Et c'est notre richesse à nous.

Quand on pense au Mont Blanc, immédiatement nos pensées se tournent vers la nature, les panoramas grandioses, le plaisir en famille, le grand air… ça fait tout de suite rêver! Voilà ce que nous voulons pour notre municipalité. Qu'elle fasse rêver!

Pour ce qui est de l'histoire et du patrimoine de Saint-Faustin-Lac-Carré, je peux vous rassurer tout de suite, les noms « Saint-Faustin » et « Lac-Carré » qui désignent présentement deux secteurs spécifiques du territoire, ne disparaîtront pas. Ils continueront de représenter des éléments de notre patrimoine et pourquoi pas même en désigner de nouveaux ? Il nous fera plaisir de récolter vos suggestions à ce sujet. Le patrimoine et l'histoire d'une communauté ne disparaît pas comme ça. L'histoire est déjà écrite. Même si on le voulait, on ne pourrait pas l'effacer. Ce sera la même chose pour notre municipalité.

2) Quel est l'échéancier du projet?

Plusieurs étapes sont nécessaires pour mener à bien ce projet. Nous devons d'abord obtenir l'assentiment de la Commission de toponymie, puis celui du Ministère des Affaires

municipales et de l'Habitation. Chacun de ces organismes a des délais pouvant aller jusqu'à plusieurs mois avant de rendre leur décision. Il est donc impossible pour l'instant de vous donner une date précise. Par contre nous pouvons vous dire que le conseil souhaiterait que ce processus soit complété avant la fin de 2019.

3) Quels sont les investissements reliés à ce projet?

Les investissements prévus dans le cadre de ce projet se chiffrent autour de 50 000 $. Une présentation plus détaillée suivra un peu plus tard.

Toutefois, je tiens à vous rassurer que vos taxes ne vont pas augmenter à cause de ce projet. Les sommes nécessaires au projet seront prises à même les surplus accumulés.

Maintenant, concernant les coûts pour les citoyens, il n'y aura aucuns frais à débourser pour ce qui est de faire votre changement d'adresse. Postes Canada va se charger de réacheminer le courrier pendant une année complète et ce gratuitement. Cela veut dire que vous aurez une année complète pour faire vos changements d'adresse avec vos fournisseurs de services.

4) Comment les citoyens peuvent-ils se prononcer officiellement sur le projet?

Aujourd'hui, nous sommes ici pour vous expliquer le projet et par la suite vous entendre. Par la suite, d'un point de vue légal, une étape spécifique est prévue dans la loi pour permettre aux citoyens de se prononcer sur ce projet. Je vais vous faire un petit récapitulatif des étapes qui sont prévues par la loi. En premier lieu, la Municipalité a envoyé une demande à la Commission de toponymie. La Commission a 60 jours pour répondre à cette demande. Suite à la réception de cette décision, si elle est positive, la Municipalité publiera un avis public dans le journal local et sur son site Internet et enverra la demande au ministre. Cet avis informera les citoyens qu'ils auront 30 jours pour faire connaître leur opinion au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. C'est donc le ministre qui recevra les commentaires du public et qui en tiendra compte quand viendra le temps de rendre sa décision finale.

En conclusion, la modernisation de l'image de marque ainsi que le changement de nom font partie d'un projet d'avenir ambitieux qui demande de la vision. Cette première étape sera le coup de fouet dont notre économie a besoin. Au cours des prochaines années, plusieurs actions seront mises de l'avant afin de faire valoir notre milieu de vie inspirant et rassembleur, dans l'objectif d'attirer de nouveaux investisseurs.

Nous espérons de tout cœur que vous verrez tout le positif que vous apportera ce projet qui profitera à l'ensemble de la collectivité.

Merci et bonne réflexion!